



COMPTOIR LANGUEDOCIEN DE TRANSIT ET DE MANUTENTION

PORT LA NOUVELLE

M. Le Préfet
Préfecture de l'Aude
52, rue Jean Bringer – CS 20001
11 838 CARCASSONNE CEDEX 9

Port-la-Nouvelle, le 15 décembre 2017

<i>Société :</i>	<i>CLTM – Comptoir Languedocien de Transit et de Manutention</i>
<i>Site :</i>	<i>Port-la-Nouvelle (11)</i>
<i>Objet :</i>	<i>Autorisation ICPE – Rubrique 2714 : Transit de broyat de pneumatiques et temporairement de DSB</i>
<i>PJ :</i>	<i>Dossier de demande d'autorisation environnementale</i>

Monsieur le Préfet,

Le Comptoir Languedocien de Transit et de Manutention (CLTM), fondé en 1956, est installé dans les ports de Port-la-Nouvelle et Port-Vendres en tant qu'opérateur exploitant, louant et utilisant les installations portuaires détenues par la Région. Le CLTM effectue les opérations de consignation, de transit et de manutention. Il peut disposer à cet effet d'entrepôts et de terres pleins en zone portuaire.

Les marchandises en transit sont de divers types : bois, billets d'aluminium, bobines de papier et d'acier, farine, nitrate d'ammonium, tourteaux de tournesol, etc. Ces activités de transit existantes sont visées par la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au régime de simple déclaration pour plusieurs rubriques.

Le CLTM envisage de réaliser le transit d'un nouveau flux de matériaux, des copeaux de pneu broyé ou « broyat de pneu ». Le marché correspond à la réception de 8 000 à 15 000 t de pneus par an par lots de 2 500 à 4 000 t. Chaque apport s'effectue par des rotations de camion durant en moyenne 1 mois. Le pneu broyé est ensuite chargé sur bateaux. Une plateforme de 3 360 m² imperméabilisée est identifiée pour réaliser ce transit. Elle sera louée/utilisée pour ce flux le temps des opérations de transit et restituée après chaque opération.

Sur la même plateforme, mais uniquement pour une durée temporaire d'environ 2 ans à compter de l'obtention de l'autorisation, le CLTM prévoit l'accueil de DSB (Déchet Solide Broyé) destiné à être utilisé en tant que Combustible Solide de Récupération en cimenteries ; il s'agit de balles compressées de matières majoritairement plastiques broyées et utilisables par les cimenteries. L'approvisionnement de la plateforme s'effectuerait par



CONSIGNATION – TRANSIT – MANUTENTION



COMPTOIR LANGUEDOCIEN DE TRANSIT ET DE MANUTENTION

PORT LA NOUVELLE

bateaux à raison de 2 à 3 par an par lots de 2 500 t (moins de 4 200 m³). Les lots de DSB s'intercaleraient entre les lots de broyat de pneumatique.

Cette activité est visée par la législation des ICPE sous la rubrique n°2714. Compte tenu des volumes susceptibles d'être présents (au maximum 6 500 m³ pour un lot de 4 000 t), cette activité est au régime d'autorisation au titre des ICPE (Art. L.512-1 du Code de l'Environnement). En application de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement, cette activité nécessite donc au préalable l'obtention d'une Autorisation Environnementale.

Ce projet a déjà été soumis à la DREAL Occitanie dans le cadre de la démarche d'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement et a fait l'objet d'une dispense d'étude d'impact.

En application de l'article R.181-12, ce dossier vous est joint en quatre exemplaires papier et sous format électronique. Ce dossier inclue les pièces prévues par les articles R.181-13 et D.181-15-2 du même Code. Tel que prévu par ce dernier article, il est demandé une dérogation à l'échelle du plan d'ensemble. Celui-ci, compte tenu de la taille de l'exploitation est fourni à l'échelle 1/500° sans néanmoins compromettre la lisibilité des informations réglementaires y figurant.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

M. Jérôme STRAUSS
Directeur Général du CLTM (Comptoir Languedocien de Transit et Manutention)



CONSIGNATION – TRANSIT – MANUTENTION

222 Avenue de la Mer – BP3 – 11210 PORT LA NOUVELLE – Tél : 04 68 48 01 02 – Fax : 04 68 48 49 96 – Email : contact.cltm.pln@groupehm.fr

SA au capital de 400 000€ - RC NARBONNE 87 B 206 – Agrément en douane N° 4384 – SIRET : 343 026 522 00015 – NIF : FR 79 343 026 522